

Le 14 décembre 2023

COPIE DE RÉOLUTION

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE LOCHABER-PARTIE-OUEST**

À une assemblée ordinaire du Conseil municipal du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, tenue le 11^e jour du mois de décembre 2023 à 19h00, étant la session régulière du mois de décembre 2022, tenue à salle paroissiale, située au 350, rue Victoria, et à laquelle sont présents les conseillers suivants: M. Mario Mongeon, Mme Linda Cousineau, Mme Guylaine Ouellet, Mme Suzanne Caron, Mme Sylvie Rossignol et M. Pierre Mudie

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire, M. Pierre Renaud. La directrice adjointe et greffière adjointe madame Émilie Faubert et le directeur général monsieur Alain Hotte sont présents.

**ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
DANS LE CADRE DU PLAN NATURE 2030
Rés. 23-12-11-218**

CONSIDÉRANT que les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT que devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15^e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

CONSIDÉRANT que la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

CONSIDÉRANT que des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des acteurs du Canton de Lochaber-Partie-Ouest sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ,

QUE le Canton de Lochaber-Partie-Ouest s'engage :

À adopter une résolution sur la gouvernance par les municipalités de la MRC;

À adopter une résolution concernant l'instauration des solutions naturelles : protéger et reconstituer les corridors écologiques et de biodiversité ainsi que les milieux humides du PRMHH et bandes riveraines, puis intégrer ces informations dans la matrice graphique;

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.

IL EST PROPOSÉ par Sylvie Rossignol
ET APPUYÉ par Pierre Mudie

Le maire demande le vote :

Adopté à l'unanimité.

Copie conforme
ce 14^e jour de décembre 2023



Alain Hotte, Directeur général

Note aux lecteurs

Extrait de procès-verbal qui demeure sous réserve d'une approbation ou d'une modification, numérique, linguistique, orthographique ou de syntaxe, à une prochaine assemblée du conseil municipal sans pour autant en changer la décision